

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-005-11642/22/BM

■ **Présentation du rapport d'activité du délégataire de service public
Chambre de Commerce et d'industrie Marseille Provence pour la gestion et
l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille
Périmètre 4 pour l'année 2020
19155**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence compétente en création, aménagement et gestion de zones d'activité portuaire, gère 28 ports de plaisance représentant près de 10 000 postes à flot. Parmi ses missions, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi la responsabilité d'organiser la gestion de ses ports de plaisance.

Par délibération n° MER 004-4237/18/CM du 28 juin 2018, le Conseil de la Métropole a décidé de déléguer la gestion et l'animation d'une partie du Vieux Port de Marseille à la CCI Marseille Provence via sa société dédiée la SAS Anse de la Réserve Le contrat de délégation de service public a pris effet au 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 12 ans.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce premier rapport d'activité a fait l'objet d'une analyse économique par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat de concession de délégation du service public n° 18-06 ;
- La délibération MER 004-4237/18/CM du 28 juin 2018 portant attribution du contrat de DSP à la CCIMP ;
- La délibération MER 002-6507/19/CM du 20 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public consentie à la CCIMP au sein du Vieux Port sur le site de l'Anse de la Réserve– Périmètre 4 ;
- Le procès-verbal de la Commission des Services Publics Locaux ;
- La synthèse jointe en annexe ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2020 a été remis par la Société dédiée Anse de la Réserve, délégataire de service public pour l'exploitation et l'animation des plan d'eau et terre-pleins du périmètre 4 du Vieux Port à Marseille – contrat n°18-07.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2020 remis par la Société dédiée Anse de la Réserve, délégataire de service public pour l'exploitation et l'animation des plan d'eau et terre-pleins du périmètre 4 du Vieux Port à Marseille – contrat n°18-07.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer, Littoral,
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT